

**RAPPORT DE SUIVI DU PROJET DE REMPLACEMENT ET DE RELOCALISATION  
D'ACTIFS SITUÉS SOUS L'AUTOROUTE FÉLIX-LECLERC**

1 Le projet de remplacement et de relocalisation d'actifs situés sous l'autoroute Félix-Leclerc a  
2 été approuvé le 14 septembre 2012 par la décision D-2012-120 de la Régie de l'énergie (la  
3 « Régie »). Dans celle-ci, la Régie demandait à Société en commandite Gaz Métro  
4 (« Gaz Métro ») de soumettre, lors du dépôt de ses prochains rapports annuels, les données  
5 nécessaires au suivi du projet.

**Statut de l'avancement du projet**

6 En décembre 2012, le ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs  
7 (« MDDEFP ») informait Gaz Métro que, contrairement à l'avis verbal préalablement obtenu  
8 auprès de ce dernier en 2011, le projet était assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen  
9 des impacts sur l'environnement prévue à la section IV.1 de la *Loi sur la qualité de*  
10 *l'environnement*, ce qui a occasionné plusieurs études supplémentaires non prévues  
11 initialement. De plus, Gaz Métro est en attente d'une décision du Bureau d'audience publique  
12 en environnement (« BAPE ») quant à la tenue possible d'une audience publique sur le projet.  
13 Une décision à ce sujet est attendue vers la fin janvier 2014.

14 L'échéancier initial a donc été révisé selon deux scénarios, soit un sans la tenue d'une  
15 audience publique et l'autre avec la tenue d'une audience publique, dans lesquels les travaux  
16 débiteront au printemps 2014 ou à l'automne 2014, respectivement.

17 D'autre part, le MDDEFP informait Gaz Métro en février 2013 que la conduite traversant  
18 l'autoroute au niveau de la rue des Pins à Sainte-Anne-de-Bellevue n'était pas assujéti à la  
19 procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Les travaux préparatoires  
20 sur cette traverse ont débuté en août 2013 et ont été complétés le 25 septembre 2013. Le  
21 tableau ci-après présente l'échéancier révisé selon les deux scénarios envisagés.

Activités	Sans audience publique		Avec audience publique	
	Début	Fin	Début	Fin
Commande des conduites	Décembre 2013	Avril 2014	Décembre 2013	Avril 2014
Travaux - Conduite principale	Mai 2014	Août 2014	Octobre 2014	Décembre 2014
Travaux - Traverses	Mai 2014	Août 2014	Octobre 2014	Décembre 2014

### **Coûts du projet et explication des écarts**

- 1 Le tableau suivant présente la projection des coûts du projet au 30 septembre 2013.

**Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.**

- 2 L'ajout des activités reliées à la procédure d'évaluation environnementale entraîne des coûts  
3 projetés de [REDACTED]. Toutefois, Gaz Métro n'envisage pas de dépassement des coûts globaux  
4 du projet au-delà du budget total initial autorisé par la Régie dans la décision D-2012-120.

5 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de remplacement et de**  
6 **relocalisation d'actifs situés sous l'autoroute Félix-Leclerc.**